

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix d'Hennebont

1802 - 1961

Répertoire méthodique

4 U 14

Marie Géraud ; coordonné par Marielle Duflos

2020
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U14

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Dates extrêmes :

1802 - 1961

Niveau de description :

fonds

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques.

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice/justice civile/justice pénale

Géographique :

Hennebont (Morbihan, France), Morbihan (France)

Organismes :

Justice de paix (Hennebont, Morbihan, France)

Sommaire

U 6739, U 8039, 2 U 3269 à 3273	
Registres	1921 - 1961
2 U 3269 à 3272 Registres d'audience	1921 - 1939
U 6739, U 8039, 2 U 3273	
Répertoire	1929 - 1961
U 6729 à 6738, U 6740, U 8028 à 8038, 2 U 13 à 16, 2 U 1033 à 1034, 2 U 3265 à 3268	
Minutes	1802 - 1958
U 6729 à 6731, U 6740, U 8037 à 8038, 2 U 13 à 16, 2 U 1033 à 1034, 2 U 3265 à 3268	
Jugements civils et de police	1802 - 1958
U 6732 à 6738, U 8028 à 8036	
Minutes civiles diverses	1940 - 1958

Registres

Registres d'audience

2 U 3269 1921-1934
1921-1934

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3270 1936-1937
1936-1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3271 1938
1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3272 1939
1939

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Répertoire

2 U 3273 1929-1938
1929-1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6739 1951-1961
1951-1961

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8039

1941-1951

1941-1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes

Jugements civils et de police

2 U 13

An XI

An XI

2 U 14

An XII

An XII

2 U 15

An XII

An XII

2 U 16

An XIV-1807

An XIV-1807

A signaler une seule pièce pour 1807

2 U 1033

1813, 1816, 1822-1824

1813-1824

A signaler une seule pièce pour 1813 et 1816

2 U 1034

1877

1877

2 U 3265

1935

1935

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3266 1936 1936

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3267 1937 1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3268 1939 1939

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8037 1940-1942 1940-1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8038 1943-1946 1943-1946

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6729 1947-1950 1947-1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6730 1951-1956 1951-1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6731 1957-1958 1957-1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6740 Jugements de police 1949-1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes civiles diverses

U 8028 1940 1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8029 1941 1941

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8030 1942 1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8031 1943 1943

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8032 1944 1944

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8033 1945 1945

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8034	1946	1946
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8035	1947	1947
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8036	1948	1948
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6732	1949-1950	1949-1950
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6733	1951-1952	1951-1952
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6734	1953-1954	1953-1954
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6735	1955-1956	1955-1956
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6736	1957-1958	1957-1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	

U 6737

Accidents de travail agricole et forestier

1956-1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6738

Warrants agricoles

1957-1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Correspondance des cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes
U 6739	1181 W 84
U 8039	1131 W 24 bis
U 8037	1131 W 23
U 8038	1131 W 24
U 6729	1181 W 69
U 6730	1181 W 70
U 6731	1181 W 71
U 6740	1181 W 85
U 8028	1131 W 14
U 8029	1131 W 15
U 8030	1131 W 16
U 8031	1131 W 17
U 8032	1131 W 18
U 8033	1131 W 19
U 8034	1131 W 20
U 8035	1131 W 21
U 8036	1131 W 22
U 6732	1131 W 73
U 6733	1131 W 74
U 6734	1131 W 75
U 6735	1131 W 76
U 6736	1131 W 77
U 6737	1181 W 82
U 6738	1181 W 83